



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

18 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

33

PRÉSENTS

22

VOTANTS

25

La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Cécile PAUWELS, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Sylviane BETTINGER, M. David PARISON, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, Mme Marie - Françoise LE BORGNE – GODARD, Mme Aïcha HIMEUR, Mme Ulku YANIK, Mme Léa REGNAULT, Mme Sophal DUONG, M. Michael THOMAS, Mme Christiane CHERY, M. Claude LEGAUX, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Nadège NACRIER, M. Vincent RICHARD, Mme Hania KOUIDER – SAHED, Mme Danièle BOEGLIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Mohamed Amine BEN MEHIDI, M. Dany GESNOT (procuration à M. Olivier GIRARDIN), M. Christian DUCOURANT (procuration à M. PARISON), M. Mohamed LAMINE FATY, M. Xavier RENAUDIN, Mme Marie - Françoise PAUTRAS, Mme Suzanne GIMENEZ (procuration à Mme BETTINGER), M. Soufiane SEBBARI, M. Morad IRCHAD, M. Cédric HERBLOT, M. Hassan ZOUGHAIBY.

Mme Léa REGNAULT a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°16/2026 RAPPORTÉE PAR : M. CHAMPAGNE
SN / GG

**AVANCES AU TITRE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS
ANNÉE 2026**

AVANCES AU TITRE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS
ET ORGANISMES DIVERS ANNÉE 2026

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a la possibilité, dans l'hypothèse où son budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2025.

Pour répondre aux besoins de trésorerie de certaines associations, notamment pour leur fonctionnement, l'organisation de leurs activités récurrentes ou le paiement des charges de personnel, il est proposé, dans la limite des crédits ouverts en 2026, de leur attribuer des avances sur les subventions 2026.

Sur la base des travaux effectués par les commissions, une avance de subvention pourra être allouée aux associations qui en auront fait expressément la demande et sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- ✓ dépôt d'un dossier complet de demande de subvention pour 2026,
- ✓ octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025, d'un montant supérieur ou égal à 3 000 €,

Cette avance ne pourra excéder, pour chaque association, 30 % de la subvention obtenue en 2025.

Ce dispositif d'avance sur subventions 2026 représente donc un montant maximal de 46 540 €.

Vous trouverez ci-joints les tableaux mentionnant les associations pouvant bénéficier de cette avance de subvention.

Après saisine de la commission pôle Vie associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 11 février 2026.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 20 février 2026.

Aux termes de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Par conséquent, les membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote concernant les associations dont ils sont membres.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** ce dispositif d'avance sur subvention 2026 pour un montant global de 46 540 €.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant, à verser, à chaque association désignée ci-après, une avance sur subvention 2026 conformément aux éléments précités.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

16.2026

NOMS DES ASSOCIATIONS	Avis de la commission	Subventions 2025	Acomptes proposés
DOMAINE SPORTS			
ACADÉMIE DE GYM CHAPELAINE (AGC)	Favorable	3 500 €	1 050 €
ACADEMY FOOTBALL CLUB (AFC)	Favorable	11 743 €	3 500 €
AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT-LUC (ATCSL)	Favorable	5 000 €	1 500 €
ASSOCIATION ÉTOILE CHAPELAINE (EC)	Favorable	18 737 €	5 600 €
UNION FOOTBALL CLUB DE L'AUBE(UFCA) (ASSOCIATION FC MALGACHE)	Favorable	3 178 €	950 €
TROYES CHAPELLE NATATION (TCN)	Favorable	6 300 €	1 890 €
UNION SPORTIVE ATHLÉTISME CHAPELLE ST-LUC (USAC)	Favorable	3 000 €	900 €
DOMAINE AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ			
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AUBE (BA)	Favorable	3000 €	900 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'AUBE	Favorable	4 500 €	1 350 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF)	Favorable	3 000 €	900 €
DOMAINE ÉCONOMIE ET EMPLOI			
ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC ET ENVIRONS (AFCSL)	Favorable	13 500 €	4 050 €
TOTAL		75 458 €	22 590 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	25			

Pour le Centre de Santé Chapelain :
Ne prennent pas part au vote : Madame DEFONTAINE, Madame PAUTRAS, Monsieur DUCOURANT, Madame DA CUNHA.

DOMAINE PRÉVENTION-SÉCURITÉ PUBLIQUE	Avis de la commission	Subventions 2025	Acompte proposé
CENTRE DE SANTÉ CHAPELAIN (CSC)	Favorable	10 000 €	3 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	23			2

Pour l'Amicale Jules Ferry Ferdinand Buisson – AJFB :

Ne prennent pas part au vote : Monsieur CHAMPAGNE, Madame LE BORGNE-GODARD, Monsieur LEGAUX, Madame HIMEUR, Madame DUONG, Madame PAUWELS.

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2025	Acompte proposé
AMICALE JULES FERRY FERDINAND BUISSON - AJFB	Favorable	17 500 €	5 250 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	19			6

Pour le Handball Club Savino-Chapelain – HBCSC :

Ne prend pas part au vote : Monsieur LEGAUX

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2025	Acompte proposé
HANDBALL CLUB SAVINO CHAPELAIN - HBCSC	Favorable	9 000 €	2 700 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	24			1

Pour l'Office Municipal des Sports – OMS :

Ne prennent pas part au vote : Monsieur CHAMPAGNE, Madame LE BORGNE-GODARD, Monsieur GESNOT, Monsieur LEGAUX, Madame HIMEUR, Madame BOURGEOIS-SCHEFFMANN, Madame KOUIDER-SAHED, Monsieur LAMINE-FATY.

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2025	Acompte proposé
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – OMS	Favorable	10 000 €	3 000 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	19			6

16.2026

Pour le Racing Club des Sportifs Chapelains – RCSC :
Ne prend pas part au vote : Monsieur THOMAS

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2025	Acompte proposé
RACING CLUB DES SPORTIFS CHAPELAINS - RCSC	Favorable	50 465 €	10 000 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	24			1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Olivier GIRARDIN
Jean Paul BRAUN

La secrétaire,

Mme Léa REGNAULT

